

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 15 mai 2025**

Date de convocation : 05 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze mai, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Vernon, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Bertrand HERAULT, Maire.

Etaient présents ou représentés :

Nom	Prénom	Présents	Absents	Procurations
HÉRAULT	Bertrand	x		
REVERDY	Philippe	x		
CANTON	Ingrid	x		
ANCELIN /GIRARD	Emilie		x	
AUBOYER	Carole	x		
BOSSIS	François	x (n'a pas prit part aux délibérat ions)		
COURTOIS	Jean- Marie	x		
DAUGER	François	x		
PAINAULT	Stéphane	x		
PÉTONNET	Anne- Marie	x		
ROUSSEAU	Nadège	x		
CM en exerc.	11			
Quorum	6			
Présents	10			
Votants	9			

Secrétaire de séance : François DAUGER

Le compte-rendu de la séance précédente est lu et adopté à l'unanimité.

Délibération n°25/2025**Objet : SUBVENTIONS 2025 VERSEES AUX ASSOCIATIONS 2025****Rapporteur : Bertrand HERAULT**

Vu les demandes de subventions des associations et organismes adressées à la mairie ;
Le Maire soumet à l'assemblée l'étude des différentes demandes pour l'exercice 2025 ;
Le conseil municipal accepte les propositions de versement des subventions aux associations et autres demandes pour l'exercice 2025 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

ASSOCIATIONS	Montants accordés
ACCA de Vernon	500,00 €
Ass court-échelle épicerie sociale	400.00 €
Chambre des métiers 86	200.00 €
ECM Fleuré	150.00 €
FSL 86	50.00 €
Judo club Miosson	200.00 €
Les restos du cœur	200.00 €
Ligue contre le cancer	100.00 €
SCA 86	250.00 €
SPA	150.00 €
US Vernon	500.00 €
	2700.00 €

Délibération n°26/2025**Objet : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE****Rapporteur : Bertrand HERAULT**

Le Maire présente aux membres du conseil la demande d'aide financière adressée par Madame ARLAULT Magalie, habitant au 4 rue du Champ du four. Il demande aux membres du Conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, après en avoir délibéré :
Décide à l'unanimité d'accorder à Madame ARLAULT Magalie un secours exceptionnel de 150.00 € euros. La dépense sera imputée au budget 2025 de la commune à l'article 65133.

Délibération n°27/2025**Objet : ACTUALISATION DU PROJET PEDAGOGIQUE ET DU REGLEMENT PERISCOLAIRE AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025**

Rapporteur : Bertrand HERAULT

Le Maire rappelle :

- que le projet pédagogique traduit les orientations et l'organisation des accueils périscolaires. Il permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il est fondé sur la recherche du bien-être de l'enfant de son épanouissement et de son accès aux responsabilités de la vie en société.
- le règlement intérieur vise quant à lui, à définir les modalités de fonctionnement, à garantir la bonne gestion des structures. Il définit les droits et obligations tant pour l'organisateur que pour les bénéficiaires.

Il convient chaque année de les actualiser. L'assemblée délibérante a été destinataire du projet pédagogique et du règlement intérieur, ils sont soumis à son approbation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- adopte le projet pédagogique et le règlement intérieur des services périscolaires, joints à la présente délibération ;
- précise qu'ils seront applicables au 1^{er} septembre 2025 et communiqués aux familles des enfants concernés ;
- autorise le maire à prendre toutes les dispositions en rapport

Délibération n° 28/2025

Objet : DELEGATION DE SIGNATURE DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Bertrand HERAULT

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants,

Vu la demande du Département de la Vienne sollicitant la mise à disposition de locaux communaux situés 2 allée des écoles,

Considérant que cette mise à disposition répond à un intérêt public local et contribue à l'amélioration des services rendus à la population, notamment dans le cadre la PMI,

Considérant que la commune souhaite accompagner le Département de la Vienne dans la mise en œuvre de ses missions de service public sur le territoire communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal ont :

- **approuvé** la convention de mise à disposition de locaux au profit du département de la vienne
- **autorisé** le Maire à signer la présente convention pour la commune de VERNON ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération n° 29/2025

Objet : NOUVEAUX TARIFS REPAS DES FESTIVITES DE LA FETE NATIONALE POUR 2025

Rapporteur : Bertrand HERAULT

Le Maire propose de revoir les prix appliqués, pour les repas réglés par les participants aux festivités du 14 juillet 2025, la dernière révision datant de 2022.

Après en avoir délibéré, l'assemblée propose d'appliquer les tarifs suivants, à compter de l'année 2025 :

- repas adulte 15 €
- repas enfant 8 € (de 6 à 10 ans)
- gratuit pour les – 6 ans

Décision applicable dès publication de la présente décision

Délibération 30/2025

Objet : BASSIN MOBILE D'APPRENTISSAGE – MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR ET DU PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

Rapporteur : Monsieur Bertrand HERAULT

Vu les circulaires n° 92-196 du 3 juillet 1992, n° 91-124 du 6 juin 1991, n° 97-178 du 18 septembre 1997 de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté du 16 juin 1998, abrogé en Février 2008 et intégré dans le code du sport, paragraphe 3 Article A-332-1 et suivants ;

Le maire soumet à l'assemblée le Règlement Intérieur portant sur le fonctionnement du bassin d'apprentissage de la natation ainsi que le Plan d'organisation de la surveillance et des Secours, mis à jour pour l'année scolaire 2024/2025.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal :

- adopte le règlement intérieur (RI) et le plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS) du bassin d'apprentissage de la nage pour l'année scolaire 2025/2026.

Délibération n° 31/2025

Objet : AIDE A LA MOBILITE

Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 février 2019 instaurant une aide financière exceptionnelle pour faciliter l'accès au permis de conduire des jeunes de la commune ;

Vu la délibération 2024/64 du 7 novembre 2024 attribuant une aide à la mobilité à l'auto-école Laurent Sylvestre de Saint Benoit pour Enzo BATONNEAU ;

Considérant que M BATONNEAU n'a pas finalisé la procédure de permis de conduire auprès de l'auto-école Laurent Sylvestre de Saint Benoit et qu'il s'est inscrit à l'auto-école PONT-NEUF à Saint Benoît, avec laquelle nous avons établi une nouvelle convention ;

Vu la nouvelle demande présentée de Stéphanie DESGRANGES, domicilié sur notre commune, 6 rue Jacques Brel,

Il est proposé aux membres du conseil :

- de délibérer pour l'attribution de l'aide financière au centre d'examen à l'auto-école pont neuf à Saint Benoît ;

Après en avoir débattu :

- l'assemblée prend acte de la demande ;
- confirme que la commune assurera le versement de la somme de 300 € au centre de formation pour l'examen du permis de conduire, l'auto-école pont neuf à Saint Benoît.

Questions diverses :

- DIA SCI BELL'IMMO / CREN
- DIA SCI COBEMA / POUPEAU
- DIA CHARPENTIER / BERNARD
- DIA COBEMA / CHAIGNEAULT
- DIA SCI LOCATION ARTISANALE / BOUYSSI

- Des stores vont être installé aux fenêtres de la mairie afin d'améliorer le confort thermique.

- Des volets électriques vont être installés dans le dortoir de l'école afin de remplacer le rideau actuel, désormais hors d'usage.

Concernant la porte du dortoir, étant une issue de secours, l'installation d'un volet n'est pas envisageable. Il est proposé d'y installer des rideaux occultants ; un devis sera demandé à cet effet.

Par ailleurs, les autres rideaux de l'école, devenus vétustes, seront remplacés. Une réflexion est en cours pour choisir des rideaux ignifugés, conformes aux normes de sécurité incendie. Enfin, une partie du sol de l'école sera également remplacée.

-Le logement situé au 2 rue du Trésor sera bientôt prêt à être mis en location. Il ne reste que quelques petits travaux à effectuer avant de pouvoir le proposer à la location.

- Le conseil municipal a reçu une demande d'une habitante souhaitant utiliser les lieux publics de la commune pour l'entraînement de son chien, spécialisé dans la détection d'explosifs. Cette demande est en cours de réflexion.

-Afin de faciliter les manœuvres du bus scolaire, la première place de parking située devant l'école va être supprimée. Des potelets seront installés pour empêcher le stationnement à cet emplacement.

-À ce jour, environ 120 mètres linéaires sont réservés pour le vide-greniers. Il est probable que d'autres inscriptions arrivent au dernier moment, les participants attendant souvent de connaître les prévisions météorologiques avant de réserver.

La structure gonflable n'a, pour l'instant, pas encore été trouvée. Des arrêtés municipaux seront mis en place en début de semaine pour réglementer la circulation et le stationnement.

Un élu sera chargé de faire le point sur les courses, de vérifier le matériel manquant et de procéder aux achats nécessaires.

Une prochaine réunion d'organisation est prévue la semaine prochaine. Rendez-vous est donné samedi pour l'installation des barrières, et dimanche matin pour l'accueil des exposants.

-Il est proposé d'installer une table de pique-nique au niveau de la cité. Deux options sont à l'étude : l'achat d'une table neuve ou le déplacement de l'une des deux tables actuellement présentes à la Cave à Juliette.

-Le local à poubelles situé au niveau de la cité nécessite des réparations. Une intervention sera programmée prochainement afin de le remettre en état.

-La fête nationale se déroulera le 12 juillet à Vernon.

Une réunion publique est programmée le jeudi 5 juin à 19h00 en salle socio-culturelle afin de préparer l'événement.

La séance est levée à 20h40

Liste récapitulative des délibérations

N° d'Ordre	Libellés
25/2025	SUBVENTIONS 2025 VERSEES AUX ASSOCIATIONS 2025
26/2025	DEMANDE D'AIDE FINANCIERE
27/2025	ACTUALISATION DU PROJET PEDAGOGIQUE ET DU REGLEMENT PERISCOLAIRE AU 1 ^{er} SEPTEMBRE 2025
28/2025	DELEGATION DE SIGNATURE DU CONSEIL MUNICIPAL
29/2025	NOUVEAUX TARIFS REPAS DES FESTIVITES DE LA FÊTE NATIONALE POUR 2025
30/2025	BASSIN MOBILE D'APPRENTISSAGE – MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR ET DU PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024 2025
31/2025	AIDE A LA MOBILITE

Le Président,
Bertrand HERAULT

Le secrétaire,
François DAUGER